



Modalités de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

Pour le premier tour : du lundi 10 février 2020 au jeudi 27 février 2020, aux horaires suivants :

- de 8h30 à 11h30 : sur rendez-vous ou sans rendez-vous ;
- de 13h30 à 16h30 : sur rendez-vous;

Les déclarations de candidature pourront être déposées jusqu' à 18 heures le 27 février 2020.

Pour le second tour :

lundi 16 mars 2020 :de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

mardi 17 mars 2020 : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Dépôt à la préfecture pour les candidats ou listes de candidats qui se présentent dans une commune de l'arrondissement de Saint-Brieuc et à la sous-préfecture de Dinan, Guingamp ou Lannion pour les candidats ou listes de candidats qui se présentent dans une commune de l'arrondissement correspondant.

Il est possible de prendre rendez-vous aux numéros suivants:

Préfecture des Côtes d'Armor : 02 96 62 43 04

Sous-Préfecture de Dinan : 02 56 57 41 12

Sous-Préfecture de Guingamp : 02 56 57 41 47

Sous-Préfecture de Lannion: 02 56 57 41 79

Pour accéder aux dossiers de candidature et à toutes informations utiles, les candidats sont invités à consulter **le site internet de la préfecture.**

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections2/Elections-municipales-et-communautaires-des-15-et-22-mars-2020>